

Annexe :

Annexe Point 7 : répertoire des représentations communautaire 2026-2036

- 1/ **GOUVERNANCE** : Débat relatif à l'élaboration d'un PACTE DE GOUVERNANCE entre les Communes et le Grand – Figeac. Création de la CONFERENCE des MAIRES.
- 2/ **GOUVERNANCE - CREATION DES COMMISSIONS COMMUNAUTAIRES THEMATIQUES ET TERRITORIALES, FIXATION DE LEUR COMPOSITION ET DU MODE DE DESIGNATION DES MEMBRES.**
- 3/ **ADMINISTRATION GENERALE - DESIGNATION DES MEMBRES DE LA COMMISSION D'APPEL D'OFFRES, DE LA COMMISSION DES MARCHES A PROCEDURE ADAPTEE et DES REPRESENTANTS AU SEIN DES GROUPEMENTS DE COMMANDES.**
- 4/ **ADMINISTRATION GENERALE.** Création des Commissions obligatoires et désignation des membres : accessibilité, Commission locale d'évaluation des charges transférées, Commission intercommunale des impôts directs.
- 5/ **ADMINISTRATION GENERALE.** Désignation des membres du collège des élus au conseil d'administration du CIAS du GRAND - FIGEAC (Centre Intercommunal d'Action Sociale).
- 6/ **ADMINISTRATION GENERALE.** Désignation des membres du collège des élus au comité de direction de l'EPIC Office de Tourisme « GRAND - FIGEAC, vallées du Lot et du Célé » (Etablissement Public Industriel et Commercial).
- 7/ **ADMINISTRATION GENERALE.** Désignation des représentants du GRAND - FIGEAC au sein des établissements publics, SCIC, sociétés privées, associations.
- 8/ **ADMINISTRATION GENERALE.** Délégations du Conseil de Communauté au Président.
- 9/ **FINANCES.** Fixation des indemnités de fonctions du Président, des Vice-présidents et Conseillers délégués de la Communauté.
- 10/ **ADMINISTRATION GENERALE - MISE A DISPOSITION D'UN VEHICULE DE SERVICE POUR LES FONCTIONS DE VICE-PRESIDENT EN CHARGE DE LA VOIRIE.**
- 11/ **FINANCES.** Frais de déplacement des Elus membres des Conseils ou Comités d'EPCI.
- 12/ **RESSOURCES HUMAINES.** Création du Comité Social Territorial Commun au GRAND – FIGEAC et au CIAS. Désignation des membres du collège des élus du GRAND - FIGEAC.
- 13/ **RESSOURCES HUMAINES.** Délibération sur la formation obligatoire des élus (DRH) – orientations (L2123-14-1 CGCT).